

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU

OBJET : Demandes d'aides à l'investissement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'Atelier Chantier d'Insertion de Grand Châtellerault (Sites de Lençloître et Pleumartin)

Début 2017, les Ateliers Chantiers d'insertion de Lençloître et Pleumartin ont été intégrés au sein de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Début 2018, un diagnostic territorial a permis d'identifier la nécessité de :

- structurer et pérenniser l'équipe et les activités du site de Lençloître,
- développer les activités et commercialiser les produits du site de Pleumartin.

En 2018, un encadrant technique supplémentaire a été recruté en CDD sur le site de Lençloître et une réflexion sur la régie de recette est actuellement en cours à Pleumartin. Les recettes 2018 ont été augmentées de 180 % par rapport à 2017.

Ces investissements concernent principalement le développement des activités d'entretien d'espaces verts et l'atelier menuiserie. Ils visent à optimiser l'organisation des équipes afin de répondre aux sollicitations et à lutter contre la pénibilité au travail.

Le nouveau règlement régional en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, prenant notamment en compte le développement des structures d'insertion par l'activité économique, permet à Grand Châtellerault de prétendre à une aide à l'investissement pour son Atelier Chantier d'Insertion (ACI) – sites de Lençloître et Pleumartin.

Pour obtenir ce soutien à l'investissement, il est nécessaire de déposer un dossier de demande au titre de l'année 2019 auprès de ce partenaire financier.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention résultant du plan de financement figurant en annexe, pour une dépense éligible s'élevant à 21 756 €.

* * * * *

VU le règlement adopté par la région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 février 2017 et modifié le 5 décembre 2018,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT le plan d'investissement prévisionnel 2019 en annexe,

CONSIDÉRANT que ces investissements ont été intégrés au budget 2019 et que des pistes de mutualisations ont été recherchées,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'investissement pour le développement de l'Atelier Chantier d'Insertion de Grand Châtellerault à hauteur de 10 878,47 €, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER